

**État des sujétions spéciales demandées aux professeurs des écoles
nommés à l'IME FELLETIN**

L'établissement accueille les enfants 202 jours par an, néanmoins les professeurs des écoles nommés sur l'Unité d'Enseignement de l'IME ne travaillent pas pendant les vacances scolaires.

Au cours de l'année scolaire, la direction de l'IME Denis Forestier sollicite la présence des professeurs concernant :

- une réunion de parents ayant lieu un samedi matin ;
- les journées préparatoires à la rentrée scolaire ;
- une réunion hebdomadaire de l'équipe enseignante avec le coordonnateur pédagogique ;
- les réunions institutionnelles et réunions à thèmes (environ 12 par an) ;
- des journées supplémentaires de classe en début d'année scolaire.

L'équipe enseignante fait partie de l'équipe pluridisciplinaire. A ce titre, les professeurs participent aux réunions de bilans qui concernent les enfants de leur classe.

Chaque année, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit au minimum 3 fois ; un professeur peut être convié par le président du CVS.

Les jeunes accueillis, déficients intellectuels légers à moyens avec ou sans troubles associés, ont entre 6 et 20 ans, et plus dans le cadre de l'amendement Creton. Les enseignements dispensés vont du palier 1 au palier 3. Ils doivent répondre aux attentes d'enfants mais également à celles de jeunes adultes.

L'établissement accueille une unité autiste. Un professeur travaille sur cette unité. Les temps d'enseignement consacrés sont fonction des projets des jeunes. Le taux d'encadrement est spécifique et renforcé.

Une classe externalisée est implantée au collège de Felletin. Un professeur interviendra sur cette classe 4 demi-journées par semaine.

Les professeurs sont amenés également à s'intégrer et à participer aux projets en cours ou à venir mis en place par l'équipe de l'IME.

Concernant les projets des jeunes, les professeurs doivent fournir leurs écrits préparatoires avant les réunions, et renseigner le Dossier de l'Usager Dématérialisé avec le logiciel Ogirys (formation assurée en interne). Chaque classe est équipée d'un ordinateur.

Selon la demande des familles, les professeurs transmettent des documents scolaires et informations (productions, résultats et comportement).

Adaptation de l'emploi du temps

La semaine scolaire de l'Unité d'Enseignement est étalée sur huit demi-journées. Il n'y a pas de cours le vendredi après-midi. Régulièrement, cet après-midi est consacré aux réunions pédagogiques ou pluridisciplinaires auxquelles les professeurs sont conviés.

L'emploi du temps est de 24h00 par semaine devant élèves. Il est réparti de la façon suivante : 9h00 / 12h00 le matin et 14h00 / 17h00 l'après-midi, et 9h00 / 12h00 le mercredi.

L'emploi du temps pourra provisoirement être modifié en fonction du calendrier institutionnel.

Le projet de l'UE peut être mis à disposition des personnes intéressées par le poste à pourvoir.